



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : *Pascal RIDGEN*  
Tél. : 03 87 28 30 80  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : [pascal.ridgen@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.ridgen@moselle.gouv.fr)  
Réf. : PR/

**Monsieur le Maire  
de la commune de  
57450 FARSCHVILER**

**Objet : Dossier de déclaration concernant  
Accord avant le délai de 2 mois**  
**PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

Metz, le 28 janvier 2013

M. le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- La création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau du Weihergraben à Farschviller

pour lequel un récépissé a été délivré à l'O.N.F. en date du 21 décembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- O.N.F. - Agence de Metz  
3, Boulevard Paixans 57000 METZ
- ONEMA - à l'attention de M. MULLER

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER